

## 4.4 Durée et organisation du temps de travail

Entre 1950 et 2013, la **durée annuelle du travail** de l'ensemble des salariés a baissé en France de 26 %. Jusqu'au milieu des années 1960, cette durée a peu varié, et c'est à partir de 1965 et jusqu'en 1982 qu'une part importante de la baisse intervient, en grande partie en raison de réductions collectives (4<sup>e</sup> semaine de congés payés en 1968, 5<sup>e</sup> semaine et 39h en 1981). La durée du travail s'est à nouveau repliée dans les années 1990 avec l'accroissement du **temps partiel** puis avec le passage à 35h, avant de se stabiliser à partir de 2002.

Le travail à temps partiel croît tendanciellement depuis plusieurs dizaines d'années. En 2014, le taux de temps partiel, en France, est de 19 %, contre moins de 10 % il y a 30 ans. Il est proche de la moyenne de l'UE (20 %) mais en-deçà de celui des Pays-Bas qui culmine à 50 %. Comme en Europe, le travail à temps partiel est en France majoritairement féminin. Il concerne 31 % des femmes (+ 7 points depuis 1990) et 8 % des hommes. Dans une forte proportion (43 %) le temps partiel est « subi » et constitue une composante du **sous-emploi**. Les emplois à temps partiel sont souvent occupés aussi par les jeunes, les seniors et les salariés peu qualifiés et faiblement diplômés.

Certaines personnes en activité pratiquent des **horaires de travail atypiques**. En 2014, le travail du samedi est le plus fréquemment cité (39 %), suivi du travail du soir (25 %). La proportion d'agriculteurs, d'artisans-commerçants et de chefs d'entreprise travaillant le week-end

et ayant des horaires tardifs ou variables d'une semaine à l'autre est supérieure à celle des salariés. Parmi les salariés, les cadres déclarent, plus souvent que la moyenne, travailler chez eux et le soir ; ils sont également un peu plus nombreux à avoir des horaires variables d'une semaine à l'autre, tout comme les employés. Ces derniers travaillent en forte proportion le samedi (44 %) et à un degré moindre le dimanche (24 %). Les ouvriers sont, quant à eux, plus concernés que la moyenne par le travail de nuit (14 %) et les horaires alternés (15 %). Le travail de nuit domine dans le tertiaire et concerne notamment les salariés dans la fonction publique et dans les entreprises privées de services. Les cinq familles professionnelles les plus représentatives du travail de nuit sont les conducteurs de véhicules, les policiers et militaires, les infirmières, les aides soignantes et les ouvriers qualifiés des industries de process. Le travail de nuit demeure majoritairement masculin malgré la présence croissante de femmes.

En 2014, sur une fenêtre d'observation d'un mois, 21 % des personnes ayant un emploi travaillent le dimanche, exerçant notamment des professions dans les domaines de la sécurité des personnes et des biens, de la continuité de la vie sociale et de la permanence des soins. Les salariés travaillant le dimanche sont presque toujours concernés par le travail du samedi et souvent par les horaires tardifs ou variables. ■

### Définitions

**Durée annuelle du travail des salariés** : temps de travail réellement effectué par les salariés au cours de l'année. Elle est calculée au niveau de la branche. Elle tient compte de la durée hebdomadaire théorique d'un temps complet, du nombre de semaines dans l'année et des corrections suivantes : travail à temps partiel, congés, chômage partiel, arrêts maladie, maternité et accidents du travail, grèves et heures supplémentaires dès lors que celles-ci sont déclarées et payées par l'employeur.

**Temps partiel** : temps de travail inférieur à la durée légale du travail ou à la durée conventionnelle si celle-ci est inférieure. Le travail à temps partiel peut-être mis en place sur l'initiative de l'employeur ou du salarié.

**Durée collective hebdomadaire du travail, durée légale du travail, horaires de travail atypiques, sous-emploi** : voir rubrique « définitions » en annexes.

### Pour en savoir plus

- « Le travail du dimanche en 2014 », *Dares Analyses* n° 78, Dares, octobre 2015.
- « L'activité partielle en 2013 », *Dares Analyses* n° 26, Dares, mars 2015.
- « Emploi et salaires », *Insee Références*, édition 2014.
- « Le travail de nuit en 2012 », *Dares Analyses* n° 62, Dares, août 2014.

Retrouvez le TEF sur [www.insee.fr](http://www.insee.fr) dans la collection « Insee Références »

## Horaires de travail atypiques et organisation du travail en 2014

en %

	Travail <sup>1</sup>					Horaires Alternés	Horaires variables d'une semaine à l'autre
	au domicile <sup>2</sup>	le soir <sup>3</sup>	la nuit <sup>4</sup>	le samedi	le dimanche		
<b>Catégorie socioprofessionnelle</b>							
Agriculteurs exploitants	32	40	13	88	73	0	47
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	39	38	8	72	31	0	36
Cadres et prof. intellect. sup.	36	35	8	33	19	0	22
Professions intermédiaires	18	25	8	34	19	6	20
Employés	3	19	8	44	24	6	22
Ouvriers	2	20	14	28	12	15	15
<b>Ensemble</b>	<b>15</b>	<b>25</b>	<b>9</b>	<b>39</b>	<b>21</b>	<b>6</b>	<b>21</b>

1. Au moins une fois au cours des 4 semaines précédant l'enquête Emploi. 2. S'il n'est pas le lieu de travail. 3. Entre 20 heures et minuit. 4. Entre minuit et 5 heures. Lecture : en 2014, 35 % des cadres travaillaient au moins une fois le soir au cours des 4 semaines précédant l'enquête Emploi.

Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes en emploi de 15 ans ou plus (âge au 31 décembre).

Source : Insee, enquête Emploi ; calculs Dares.

## Temps partiel selon le sexe en 2014

en %

	Hommes	Femmes	Ensemble
<b>Actifs occupés (en milliers)</b>	<b>13 378</b>	<b>12 424</b>	<b>25 802</b>
Actifs à temps complet	92,2	69,2	81,1
Actifs à temps partiel <sup>1</sup>	7,8	30,8	18,9
dont : moins de 15 heures	1,4	4,7	3,0
de 15 à 29 heures	4,2	16,0	9,8
30 heures ou plus	1,6	9,3	5,3
non renseigné	0,6	0,9	0,8

1. Y c. les personnes n'ayant pas déclaré d'horaires habituels.

Note : taux calculés par rapport à l'ensemble des actifs occupés.

Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes en emploi de 15 ans ou plus.

Source : Insee, enquête Emploi.

## Le travail du dimanche en 2014

en %

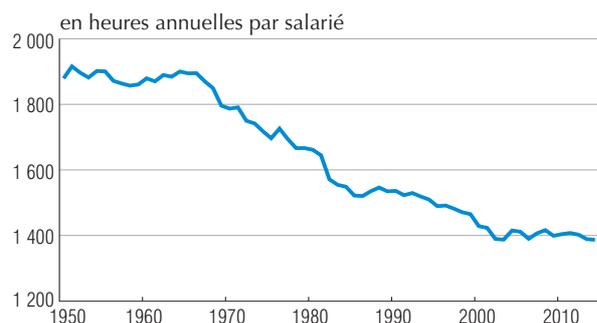
	Salariés travaillant le dimanche sur un mois donné		
	au moins deux dimanches	un seul dimanche	aucun dimanche
Hommes	10,6	6,8	82,6
Femmes	13,0	6,3	80,6
Diplôme			
Supérieur au bac	11,7	9,1	79,2
Baccalauréat ou équivalent	11,4	6,5	82,1
CAP, BEP	13,5	5,7	80,8
Brevet des collèges, aucun diplôme	10,5	4,8	84,7
Employeur			
État et collectivités locales	18,7	10,7	70,7
Autre	9,9	5,4	84,7
<b>Effectif salariés (en milliers)</b>	<b>2 701</b>	<b>1 495</b>	<b>18 639</b>

Note : salariés travaillant le dimanche sur une période d'observation de 4 semaines.

Champ : France métropolitaine, actifs occupés au sens du BIT.

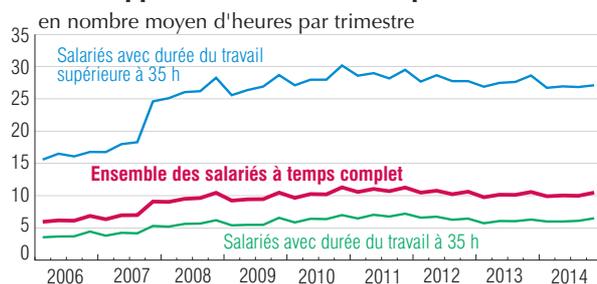
Source : Insee, enquête Emploi.

## Durée annuelle du travail des salariés entre 1950 et 2014



Source : Insee, comptes nationaux - base 2010.

## Heures supplémentaires déclarées par salarié



Champ : France métropolitaine, salariés à temps complet dans des entreprises de dix salariés ou plus des secteurs concurrentiels.

Source : Dares, enquêtes Acemo.

## Durée du travail hebdomadaire et temps partiel dans l'Union européenne en 2014

	Durée hebdomadaire en heures <sup>1</sup>		Travailleurs à temps partiel en % de l'emploi total		
	Non salariés	Salariés	Hommes	Femmes	Ensemble
Allemagne	49,3	40,5	10,8	47,0	27,6
Autriche	52,8	41,5	10,9	46,9	27,9
Belgique	54,2	39,2	9,1	41,4	24,1
Bulgarie	44,4	40,9	2,3	3,1	2,7
Chypre	48,5	41,5	11,2	17,2	14,1
Croatie	43,5	40,9	4,9	7,8	6,2
Danemark	48,2	37,8	16,3	35,7	25,5
Espagne	48,5	40,2	7,8	25,6	15,9
Estonie	42,6	40,6	6,5	12,8	9,6
Finlande	47,1	39,0	10,9	20,2	15,4
<b>France</b>	<b>51,3</b>	<b>39,0</b>	<b>7,9</b>	<b>30,8</b>	<b>19,0</b>
Grèce	50,3	40,8	6,8	13,2	9,5
Hongrie	43,0	40,7	4,5	8,7	6,4
Irlande	48,2	39,0	13,8	35,0	23,5
Italie	45,5	38,7	8,4	32,2	18,4
Lettonie	41,9	40,4	5,2	9,6	7,4
Lituanie	40,2	39,4	7,0	11,1	9,1
Luxembourg	50,4	40,1	5,4	35,7	18,9
Malte	47,2	40,4	8,5	29,3	16,5
Pays-Bas	49,2	38,9	28,0	76,9	50,4
Pologne	47,2	41,1	5,1	11,1	7,8
Portugal	49,8	41,7	11,5	14,8	13,1
Rép. tchèque	46,4	40,8	3,3	10,4	6,4
Roumanie	38,9	40,8	9,1	11,1	10,0
Royaume-Uni	46,1	42,4	13,1	42,5	26,8
Slovaquie	45,2	41,0	3,9	6,9	5,2
Slovénie	46,7	41,0	8,1	14,9	11,2
Suède	48,0	39,9	15,1	38,3	26,2
<b>UE</b>	<b>47,4</b>	<b>40,4</b>	<b>9,9</b>	<b>32,8</b>	<b>20,4</b>

1. Personnes travaillant à temps complet.

Champ : population de 15 ans ou plus.

Source : Eurostat.